

COMPTE RENDU DU COMITÉ DIRECTEUR DU 26 sept 2021

Suite à la crise sanitaire (covid-19), la réunion du CD s'est tenue à distance, en utilisant l'outil collaboratif Teams.

La réunion a été enregistrée après que les participants en ont été avertis.

Comité directeur (22 membres)

✓ Présents (18)

Jean-Claude Bénintende (Trésorier), Pierre Braëms, Georges Charlon, Jean-Louis Coste (Secrétaire), Jean-Louis Debié (CND), François Duchesne-De-Lamotte (Médecin fédéral), Yves Dupin (Président de l'APL), Jean-François Fauchier, Jean-Philippe Gallat, Jean-Pierre Gaury, Véronique Gensac (Présidente), Laurence Hulot, Dominique Jean (APL), Michel Joulot, Christophe Lafon, Bénédicte Lavaut (CNK), Sonia Ouldali, Gérard Vieux.

✓ Absents excusés (4)

Michel Appriou (CNB), pouvoir à JC Benintende,
Cyprien Champ, pouvoir à Pierre Braëms,
Evelyne Falaix (CNCV), pouvoir à Véronique Gensac,
Thomas Sénac (CNP), pouvoir à Laurence Hulot.

Nombre de votants : 22

Invités

Clarisse Bouchard (commission Féminine), Jean-Marc Galan (commission Sécurité et technique), Bruno Ferry-Wilczek (commission Statuts et règlements), Gilbert Veber (commission Tracté), Yannick Pourre (SNMVL).

Direction technique nationale

Yves Goueslain (Directeur technique).

Secrétariat

Sophie Maurel (Directrice administrative),
Claude Beaumont.

Rappel ordre du jour

Accueil des participants : 8 h 45

Début de la réunion : 9 h

	Sujet	Type	Interventions
1.	Point de la Présidente	Information	V. Gensac
2.	Point général sur les chiffres de la FFVL 2021, situation financière, tableau de bord Radiographie/stat des nouveaux licenciés	Information	JC. Bénintende Y. Goueslain V. Gensac
3.	Point sur les subventions de l'État et les délégations pour nos pratiques sportives	Information	Y. Goueslain
4.	Comité fédéral d'éthique point sur les travaux en cours (présentation du CFE, document sur les conflits d'intérêts)	Information	G. Vieux
5.	Nomination du président de la commission de Lutte contre le dopage : Couloumies JS.	Vote	JL. Coste
6.	Achat de la parcelle d'atterrissage de Topet-Aixam	Vote	JP. Gaury
7.	Organisation du championnat du monde classe 2 en 2022 par l'ADPUL	Vote	JL. Debiée
8.	Feuilles de route des commissions et comités nationaux	Information	JL. Coste
9.	Ligue de Polynésie de Vol Libre - Validation de la décision du BD d'organiser l'AG de la ligue - Transformation de la ligue de Polynésie en fédération polynésienne	Votes	V. Gensac
10.	Questions diverses	Information	JL. Coste

Fin de réunion : 12 h

JL. Coste salue tous les participants et rappelle l'ordre du jour ci-dessus.

1. Point de la Présidente

Intervenante : Véronique Gensac qui retrace les activités de la FFVL durant l'été.

Annexe P1 projetée en séance.

Pendant cette période la FFVL est intervenue avec les autres fédérations et ensuite avec le CNOSF afin que les sports de pleine nature soient exclus des contraintes sanitaires liées à la pandémie. Les informations ont été régulièrement relayées à nos licenciés.

Le CNOSF a élu une nouvelle présidente, Madame Brigitte Henriques. La nouvelle équipe qui se met en place a la volonté d'engager des discussions. Des concertations par visio-conférence sont organisées, ce qui permet d'exprimer les souhaits et problématiques de nos pratiquants.

Le 28 juin s'est tenue l'AG du CNFAS, qui a permis de faire un point sur les dossiers européens.

Se sont également déroulées, ce week-end, la réunion des fédérations européennes (EHPU) et la réunion de l'ESTC plus particulièrement axée sur la sécurité, auxquelles Véronique Gensac et Thomas Sénac ont participé. Thomas Sénac adressera au Comité directeur les comptes rendus complets.

On continue de discuter sur la possibilité de pratiquer le biplace associatif dans les pays d'Europe avec des autorisations. L'idée de l'instauration d'une carte européenne tandem (en plus de l'IPPI tandem) semble être une solution pour les petits pays comme la Slovénie, la Hongrie et la Tchéquie, pour pouvoir pratiquer dans des pays plus protectionnistes. Pour les Français, le DHV (fédération allemande) permet depuis le printemps le biplace associatif.

A été abordé également la possibilité pour un enseignant professionnel d'exercer dans un autre pays que le sien. Ce sujet est plus compliqué. En France un système de reconnaissance des diplômes a été mis en place par l'État et dans de nombreux pays où les fédérations ne sont pas les seules décisionnaires.

La FFVL a présenté le système ALOA, d'alarme anti-oubli d'attache pour les deltas, qui a suscité beaucoup d'intérêt auprès des fédérations européennes.

Un point sur la norme européenne a été fait.

L'EHPU va se doter d'une nouvelle base de données des accidents pour février 2022. Elle permettra d'incrémenter de manière automatique tous nos éléments. Elle a été un peu simplifiée par rapport à la base actuelle. Elle sera gratuite.

Thomas Sénac a été élu trésorier de l'EHPU.

La fédération a participé durant l'été à de nombreux événements : le rassemblement féminin dans le Cotentin, le week-end des petites étoiles qui permet à des jeunes handicapés de découvrir le vol libre, le championnat de France de delta, le lancement d'Oriolus, la Coupe Icare.

La journée des soignants à Roquebrune, fin octobre, est en préparation.

Rappel des dossiers en cours : la convention sur les rapaces, la charte de vol libre de la Réunion, le RASMO avec un focus sur le parachute de secours.

Jean-Philippe Gallat a travaillé sur un système d'extraction automatique du parachute de secours qui sera évoqué lors de cette réunion.

Le DTN indique que le championnat de France de Parapente organisé à Gourdon qui vient de se terminer samedi s'est déroulé dans d'excellentes conditions.

L'équipe de France de voltige s'est classée 1^{re} au championnat du monde. Luc Armant a remporté la finale de la coupe du monde de parapente et Seiko est première chez les femmes. Par nation, la France est première.

Jean-Marc Galan annonce que les 2 et 3 octobre aura lieu à Annecy le rassemblement des animateurs sécurité.



2. Point général sur les chiffres de la FFVL 2021, situation financière, tableau de bord

Intervenants : Jean-Claude Bénintende, Yves Goueslain

Annexe P2 projetée en séance

2021 s'avère être une excellente année du point de vue de la délivrance des licences.

Notre prévisionnel pour 2021 était très prudent compte tenu de la légère baisse de la délivrance des licences en 2020, notamment sur les licences annuelles.

En 2021 nous avons constaté un bon démarrage des souscriptions, suivi d'une accélération forte dès le mois de juin. Nous avons a priori fidélisé des adhérents et accueilli de nouveaux licenciés.

Notre gestion de la pandémie, à la fois lucide, bienveillante vis-à-vis de nos pratiquants et structures, et correcte vis-à-vis des mesures à appliquer, nous a permis ce résultat positif.

Aujourd'hui nos financements statutaires passent par l'Agence Nationale du Sport (ANS). L'année 2021 est dans la continuité de 2020. Nous avons trois sources de financement :

1. le contrat de développement de nos activités en général pour un budget de 212 000 €;
2. le contrat de performance qui intervient pour les filières d'accès au haut niveau et le haut niveau ; il concerne le parapente de distance uniquement, pour une somme de 200 000 €+ 20 000 € d'aides personnalisées versées directement aux sportifs de haut niveau ;
3. le projet sportif fédéral (PSF) qui correspond au budget alloué aux structures pour répondre aux demandes de subvention, les structures devant respecter des règles très précises et les dossiers étant traités par la commission ANS ; la FFVL est aidée à hauteur de 30 000 € pour ce travail.
Budget de 264 600 €- en augmentation de 40 000 € par rapport à 2020.

La période est plutôt favorable. La FFVL n'ayant pas connu de difficulté financière, elle n'a pas bénéficié d'aide à la relance.

Elle va néanmoins se positionner sur des appels à projets qui s'inscrivent dans le dispositif « France relance ».

Le financement pour le sport devrait être plutôt en augmentation pour 2022.

Intervention de Véronique Gensac

Radiographie et statistiques des nouveaux licenciés

Intervenants : Yves Goueslain et Véronique Gensac

Annexe P2

Nous avons commencé à analyser le profil des nouveaux licenciés. Ce travail devra être affiné à la fin de la saison. Les statistiques ont été réalisées au 22 septembre.

Nous avons dépassé les 40 000 adhérents.

Pour encore progresser la FFVL doit relever le challenge de fidélisation des stagiaires en école par l'incitation à adhérer dans les clubs.

Près de 10 % de licenciés sont d'anciens licenciés qui sont revenus vers la FFVL. 72 % d'entre eux sont des parapentistes, 24 % des kiteurs. Ils sont répartis à égalité dans les clubs et dans les écoles.

Les licences de kite sont également en augmentation.

Les femmes sont intéressées par nos disciplines. Continuer de pratiquer semble plus compliqué en raison certainement de la pression sociale d'où l'importance des rassemblements féminins et du travail de la commission Féminine en général.

La pyramide des âges est également intéressante : des jeunes sont attirés par nos activités.

Les nouveaux licenciés en parapente souscrivent des licences annuelles. Par contre en kite ils souscrivent des titres de participation. Différence considérable puisqu'il est plus facile de fidéliser ces licenciés annuels.

Georges Charlon indique que la commission des Assurances s'est aperçue que des moniteurs professionnels encadrent des stages de découverte sans délivrer de titre de participation. Ce sujet sera abordé lors du RASMO.

3. Point sur les subventions de l'État et les délégations pour nos pratiques sportives

Intervenant : Yves Goueslain

Pour information, une subvention « oubliée » par le ministère de 8 500 € va nous être réglée. C'est un point de vigilance que de vérifier le versement des subventions accordées.

L'olympiade de façon formelle commence après les JO : le passage à la nouvelle olympiade s'effectue donc durant cette fin d'année 2021.

Traditionnellement à la fin de l'olympiade s'opère le renouvellement des délégations. L'État confie à une fédération le soin d'organiser et de gérer une ou des disciplines. La FFVL a la délégation du vol libre qui comprend le delta, le parapente, le kite terrestre, le cerf-volant et le boomerang.

Actuellement un petit point retient notre attention concernant le Wing, pratique dérivée du kite qui se pratique sur les mêmes supports avec une voile à bras : sur l'eau avec un foil et sur terre avec des engins roulants.

Le DTN, en accord avec Bénédicte Lavaut (CNK), souhaite que le Wing soit intégré comme une déclinaison de la glisse aérotractée (donc potentiellement : pas de nécessité de demander une nouvelle délégation). Toutefois la fédération de Voile ayant demandé la délégation du Wing, la FFVL a déposé un dossier de demande pour la nouvelle délégation du Wing terrestre.

De fait on peut entrer en concurrence avec la fédération de Char à voile, qui a dans sa délégation un système de traction avec un kite. Néanmoins la définition de l'engin qui roule doit être un char et la pratique doit se faire assise.

Le DTN doit prendre contact avec la fédération de Char à voile rapidement pour déterminer les points d'achoppement, de différences ou de complémentarité.

4. Comité fédéral d'Éthique – Point sur les travaux en cours

Intervenant : Gérard Vieux présente l'avancée des travaux.

Le comité d'Éthique a été mis en place en 2018.

Le comité d'Éthique fédéral est piloté par Gérard Vieux. Il rassemble huit personnes qui ont toutes une bonne expérience de la fédération : Sara Gill, Jean-Loup Morette, Jean-Claude Messmer, Alain Etienne, Bruno Ferry-Wilczek, Joël Amiable (conseiller technique), Sophie Maurel (référente administrative) et Gérard Vieux.

Le groupe de travail s'est tout d'abord attaché à rédiger un document de présentation du comité d'Éthique. Ce document, rédigé à partir de la charte d'éthique écrite lors de la mandature précédente, a été proposé au Bureau directeur qui l'a validé.

La diffusion aux licenciés est prévue par l'intermédiaire d'un Nouv'ailes.

Le dernier paragraphe du document est important : il décrit le fonctionnement du comité d'Éthique.

Il faudra sans doute envisager de revoir la charte d'éthique afin qu'elle soit en totale cohérence avec ce document.

Le conflit d'intérêt

Le groupe de travail a adapté le document d'une association anglo-saxonne qui avait l'avantage d'être très large, ceci pour rédiger le texte sur les conflits d'intérêts pour la FFVL. Ce texte a été transmis au Bureau directeur pour validation.

La volonté du groupe de travail est de désacraliser le conflit d'intérêt : c'est quelque chose de très courant et normal. Il faut être transparent et informer quand on a connaissance d'un conflit d'intérêt. C'est le meilleur moyen de protéger la structure et les personnes.

Le document est conceptuel : il décrit les conflits et comment les évaluer.

Un troisième document est en cours d'écriture. Il a pour objet la procédure à suivre suite à la réception d'une déclaration de conflit d'intérêt. Il sera présenté lors de la prochaine réunion du Comité directeur.

Le comité d'Éthique travaille également avec l'association « le colosse aux pieds d'argile », qui traite les problèmes de violences sexuelles dans les fédérations. Cette association propose des vidéo-conférences sur la violence. Le comité d'Éthique cherche comment adapter le contenu de ces conférences et le discours à la FFVL.

Bruno Ferry-Wilczek rajoute que le groupe de travail a commencé aussi à réfléchir au cas d'emprise psychologique d'un moniteur sur un stagiaire. Le sujet est un peu transverse et devra être traité en concertation avec la commission Technique et sécurité.

François Duchesne De Lamotte qui revient du congrès de la médecine du sport a pu discuter avec la responsable au Ministère des questions de harcèlement dans le milieu sportif. Le harcèlement n'est pas que sexuel. Il concerne toutes les violences qui peuvent être faites lors de la pratique d'un sport. D'après les statistiques du Ministère, le harcèlement se situe dans plus de 78 % des cas chez les sportifs amateurs. Et dans 60 % de ces cas un encadrant est mis en cause. On va donc aller vers un renforcement de la vérification de nos encadrants.

Le médecin pense qu'il faut plus communiquer vers les associations sur le sujet pour sensibiliser nos licenciés.

Gérard Vieux et François Duchesne De Lamotte vont écrire un article pour le prochain *Vol Passion*. Véronique Gensac signale, suite au vote de la loi, la nécessité d'intégrer dans nos statuts le respect des principes républicains.

Le DTN demande à Gérard Vieux de revoir avec lui le champ d'interventions du comité d'Éthique. L'État attend des fédérations de défendre les valeurs du sport et au-delà. C'est pourquoi le texte sur le champ d'action du comité d'Éthique devra être adapté pour englober l'ensemble des missions de la FFVL.

L'honorabilité de tous les encadrants de la FFVL va être contrôlée.

La FFVL ne sera sans doute pas épargnée par les questions de harcèlement.

5. Nomination du président de la commission de Lutte contre le dopage : JS Couloumies

Intervenant : Jean-Louis Coste

Jean-Philippe Gallat, d'abord pressenti pour présider la commission de Lutte contre le dopage, ne peut pas assurer cette fonction car il est membre du Comité directeur.

Le Bureau directeur propose la candidature de Jean-Sébastien Couloumies.

Jean-Sébastien Couloumies est un expert en assurances à la retraite et pilote expérimenté du club Cabri' Air.

La commission de Lutte contre le dopage a jusqu'à maintenant été peu saisie.
Pour autant le DTN indique qu'il faut rester vigilant. Si jusqu'à présent le dopage à la FFVL s'était limité à de la consommation « festive » de cannabis, d'autres systèmes de dopage plus organisés pourraient se mettre en place.
En cas de saisie de la commission, l'AFLD (Agence française de lutte contre le dopage) surveille attentivement nos procédures.

Nombre de votants : 22 votants. Après accord des participants : le vote a bulletin secret n'a pas été demandé.

Résultat du vote « Validation de JS. Couloumies au poste de président de la commission de Lutte contre le dopage » :

Pour : unanimité

6. Achat de la parcelle d'atterrissage de Topet-Aixam

Intervenant : Jean-Claude Bénintende

Annexe P6 : Projet d'achat d'un terrain d'atterrissage Topet-Aixam (73100 Pugny-Chatenod)

L'assemblée générale de la FFVL de mars 2020 avait donné mandat au Comité directeur pour acheter une parcelle de terrain pour l'atterrissage du site de Topet-Aixam.

L'achat était en attente du règlement de la succession en cours.

Ce terrain d'atterrissage pourra être utilisé pour plusieurs décollages. L'acquisition de cette parcelle bloque tout projet de construction à venir.

Le prix est modeste : 1 750 €

Nombre de votants : 22 votants

Résultat du vote « Validation de l'achat d'une parcelle pour l'atterrissage de Topet-Aixam » :

Pour : unanimité

7. Organisation du championnat du monde Classe 2 en 2022 par l'ADPUL

Intervenant : Jean-Louis Debiée

Annexe P7 : Proposition d'organisation d'un championnat du monde de PUL de la classe FAI O-2 en 2022

Il y a huit mois, le président de la CIVL, Stéphane Malbos a sollicité Pascal Lanser, président de l'ADPUL, pour organiser le championnat du monde de PUL de classe 2 en 2022.

Pascal Lanser a répondu favorablement sous réserve que la FFVL donne son accord puisque c'est la fédération qui est organisatrice de ce type d'évènement.

Pour information la FFVL, le CND et la commission Formation ont organisé la filière PUL de classe 2. La FFVL a déjà pris en charge ces championnats du monde en 2017 sur Aspres. Cela a été un succès.

La FFVL est le leader mondial de cette activité, qui est une niche (une cinquantaine de pilotes) mais très dynamique.

Le CND et la FFVL travaillent activement pour obtenir l'autorisation de l'envol électrique sans immatriculation de ces dispositifs.

Le CND demande l'accord du Comité directeur pour confier à l'ADPUL l'organisation du championnat du monde de PUL classe 2, sous réserve que :

- la CIVL accepte l'usage du dispositif électrique d'envol en compétition de catégorie 1, le président de la CIVL étant porteur de cette évolution, ce qui ne devrait pas poser de problème ;
- la FFVL accepte d'accorder un budget de 10 000 € pour cette organisation ; les inscriptions et des financements externes venant compléter ce budget.

Nombre de votants : 22 votants

Résultat du vote « Validation de confier l'organisation du CDM PUL classe 2 de 2022 à l'ADPUL sous réserve d'obtenir de la CIVL l'autorisation de l'usage du dispositif d'envol électrique et attribution d'une enveloppe budgétaire de 10 000 € » :

Pour : unanimité

8. Feuille de route des commissions et comités nationaux

Intervenant : Jean-Louis Coste

Sophie énumère les feuilles de route des trois comités nationaux, des commissions disciplinaires de 1^{re} instance, Financière, Technique et sécurité, et Sites.

Il est demandé aux retardataires de transmettre leur feuille de route pour le prochain comité de novembre à Nice.

L'idée est que tous les membres du Comité directeur partagent leurs informations avec les autres commissions.

La feuille de route doit être rédigée une fois. Elle permet de présenter le travail de la commission. Par la suite les présidents de commission feront leur compte rendu d'activité.

Véronique Gensac insiste sur la nécessité de partager les informations et que tous utilisent le même outil Teams.

Deux réunions d'information sur Teams vont avoir lieu. La première est planifiée en octobre.

Une séance dédiée à l'intranet fédéral est également prévue car de nombreuses informations y sont à la disposition des membres du Comité directeur.

La formation a été retardée parce que Teams a évolué. Il faut s'organiser de façon plus fonctionnelle afin qu'au sein d'une même équipe chacun ait le même fils conducteur. Il faut archiver le contenu de ces trois années.

Concernant la connexion et la licence à détenir pour cela, Teams a été bien développé. Les invités ont accès à la plupart des fonctionnalités des membres. Il ne sera donc peut-être pas utile de mettre en place des droits supplémentaires.

Les invités ont parfois des difficultés à télécharger l'application. Des tutos spécifiques complèteront les précédents tutos mis en ligne, ceci selon trois axes : organisation d'une réunion, un tuto pour les utilisateurs bénéficiant d'une licence FFVL, et un dernier pour les invités.

Yves Dupin, président de l'APL, confirme que les ligues à l'unanimité seraient intéressées pour utiliser Teams pour leur fonctionnement interne, quitte à ce que l'APL participe à la dépense que cela occasionnera.

9. Ligue de Polynésie 1 :58

Intervenant : Véronique Gensac

Annexe P8 : Point Ligue de Polynésie

Validation de la décision du BD d'organiser l'AG de la ligue de Polynésie

[Document présenté en séance lors de l'AG de la ligue](#)
[PV de l'AG de la ligue de Polynésie](#)

Nous avons constaté que les statuts de la fédération n'avaient pas été respectés, notamment pour les élections du comité directeur de cette ligue.

Nous avons donc été contraints d'organiser cette AG qui s'est tenue le 6 août.

Ce vote est sollicité bien que pas indispensable du point de vue statutaire, dans l'éventualité où le compte rendu de l'AG serait remis en cause devant les tribunaux de Polynésie.

Nombre de votants : 22 votants

Résultat du vote « Validation de la décision du BD d'organiser l'AG de la ligue de Polynésie » :

Pour : unanimité

Transformation de la ligue de Polynésie en fédération polynésienne

[Présentation faite lors de l'AG de la ligue](#)

Ce changement de nom a été validé par l'AG de la ligue de Polynésie du 6 août sur un ordre du jour qui avait été entériné avant que la fédération ne s'empare du sujet.

La Polynésie est un territoire autonome – organisé comme une petite république. Ce territoire dispose auprès de l'ANS d'un crédit DOM TOM séparé du crédit de la fédération.

La ligue de Polynésie souhaitait pouvoir se situer au même niveau que d'autres fédérations territoriales et s'estimait plus à l'aise sous cette nouvelle nomination de « fédération ».

Cette entité polynésienne souhaite garder une affiliation à la FFVL.

Bien que les statuts types proposés par le gouvernement de la Polynésie pour ses fédérations ressemblent beaucoup aux nôtres, ils présentent toutefois quelques différences que nous devons prendre en compte : barème de droits de vote par tranches, commission Disciplinaire propre, organisation de la formation des encadrants...

Il faudra prévoir dans les statuts de la FFVL un chapitre dérogatoire pour la Polynésie.

Le Bureau directeur et la commission Statuts et règlements vont accompagner l'association dans sa démarche.

Nombre de votants : 22 votants

Résultat du vote « Transformation de la ligue de Polynésie » en fédération polynésienne :

Pour : unanimité

10. Questions diverses

JL. Debiée – alarme ALOA

Jean-Louis Debiée présente le dispositif ALOA – Alarme Oubli d’Accrochage – qui a été développé par Nicolas Orand.

Une convention avec Ellipse va être signée pour sa production et sa commercialisation.

Le lancement sur tous les réseaux est prévu pour la mi-octobre. Une subvention de l’ordre de 80 € sera accordée en 2021 aux licenciés qui s’en équiperont.

Ce dispositif a suscité beaucoup d’intérêt à la Coupe Icare et auprès de l’EHPU qui a réclamé une version anglaise de la vidéo de présentation.

Cette vidéo n’est pas centrée uniquement sur le dispositif ALOA mais dispense également des messages importants de sécurité sur les vérifications avant décollage.

L’ALOA sera vendu 215 € 20 € reviendront à la FFVL qui serviront soit à acheter le dispositif pour des licenciés, soit accorder une réduction sur le coût de la licence pour apporter un intérêt financier à se fédérer. Sur 2021 la FFVL aidera financièrement au lancement de l’ALOA en aidant les licenciés à cet achat.

Jean-Louis Debiée remercie la FFVL et les équipes du CND pour leur soutien et leur contribution à ce projet.

Sonia Ouldali – Point sur les travaux de la commission Développement durable

Le groupe de travail « vol libre et milieu naturel » animé par Paul Filippi auquel participe un membre de la commission Développement durable, Serge Tuaz, s’est attaché à rassembler un certain nombre d’informations dans un référentiel de connaissances à transmettre aux libéristes en formation.

Axé au départ sur les oiseaux, le sujet s’est élargi à la faune et à la flore en milieu naturel.

Pour l’instant la réflexion concerne le parapente et le delta. Elle pourra ensuite être déclinée pour nos autres disciplines.

Le groupe de travail a produit des documents pour les niveaux de formation vert et bleu. Un document pour le niveau marron va suivre. De même, des guides à l’intention des licenciés, des clubs, de leurs dirigeants et des CROS vont être rédigés.

Ce référentiel de connaissance ne peut être diffusé en interne et n’être déployé que si la fédération adhère à son contenu et se l’approprie.

Les documents produits par le groupe de travail « vol libre et milieu naturel » vont donc être transmis prochainement aux commissions Formation, Compétition parapente et delta, Sites pour validation de l’esprit et du contenu.

Il sera également demandé aux commissions interrogées d’indiquer comment elles envisagent de mettre en application et de décliner ce référentiel.

Parallèlement, un envoi test vers un public plus large est envisagé afin de recueillir les réactions des pratiquants sur le projet.

Le résultat de tout ce travail aboutira à une proposition sur les principales actions à engager, pour le vote du Comité directeur au printemps.

Y compris des démarches de la fédération pour informer et responsabiliser les pratiquants, ce projet permettra de montrer aux organisations environnementales notre implication et notre volonté de préserver les milieux naturels.

François Duchesne De Lamotte, médecin fédéral

Le comité directeur devra trancher lors de sa session de novembre sur le cas d'un licencié portant une prothèse au niveau d'un genou, qui a demandé la validation de sa formation biplace.

Le médecin soulève le problème de l'information à faire au passager qui doit être juste et ne doit pas desservir le pilote biplaceur associatif.

Pierre Braëms répond que le pilote est très sportif. Sa formation s'est déroulée sans souci. Il ne lui reste plus qu'à passer l'examen final. Il n'est pas nécessaire de tarder à lui donner une réponse.

Jean-Louis Coste indique qu'à réception des avis demandés à la commission Formation et à la commission Médicale, un vote électronique du Comité directeur pourra statuer sur le sujet.

Véronique Gensac indique que cette situation est particulière et que Pierre Braëms et François Duchesne De Lamotte étant d'accord, un vote électronique peut être organisé.

Le médecin évoque ensuite le cas d'un pilote non-voyant à qui le Comité directeur avait accordé une dérogation pour une expérimentation, qui renouvelle sa demande. Il conviendra de réorienter sa demande.

Information sur les fréquences radio

Yves Dupin informe le Comité directeur que certains licenciés ont cherché sans succès sur le site internet de la FFVL les informations relatives aux fréquences radio pour le vol libre.

En cas d'infraction, le contrevenant risque une forte amende voire une peine de prison. Il serait souhaitable que l'information soit renouvelée.

Le moteur de recherche du site fédéral a été bien amélioré dernièrement. La FFVL va de nouveau communiquer sur le sujet.

Il suffit cependant de taper le mot « fréquences » ou « fréquences radio » sur la loupe du moteur de recherche pour obtenir les informations.

Site Internet

Pour 2022 l'ANS va débloquer des subventions pour améliorer le numérique des fédérations.

Un groupe de travail, piloté par Michel Joulot, se met en place pour faire un diagnostic et recenser les besoins de la fédération pour améliorer le numérique. L'état des lieux devrait être terminé pour novembre.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Nombre de votants : 22 votants : 18 présents et 4 représentés

	Sujet	Type	
1.	Point de la Présidente	Information	V. Gensac rappelle l'action de la FFVL et informe sur : - la nouvelle équipe dirigeante au sein du CNOSF - l'AG du CNFAS - l'AG de l'EHPU. Thomas Sénac en étant élu trésorier
2.	Point général sur les chiffres de la FFVL 2021, situation financière, tableau de bord Radiographie/stats des nouveaux licenciés	Information	2021 est une bonne année : 40 000 licenciés en 2021. Une réflexion est à mener pour fidéliser les adhérents.
3.	Point sur les subventions de l'État et les délégations pour nos pratiques sportives	Information	1 Le contrat de développement – 212 000 € 2 Le contrat de performance – 200 000 € et 20 000 € d'aide personnalisées versée aux SHN 3 Le projet sportif fédéral – 264 000 € qui correspondent aux subventions ANS que peuvent demander les clubs.
4.	Comité fédéral d'éthique point sur les travaux en cours (présentation du CFE, document sur les conflits d'intérêts)	Information	G. Vieux présente son comité et le travail effectué. Yves Goueslain demande à ce que le champ d'intervention du comité d'Éthique soit revu pour être en corrélation avec les missions confiées par l'État.
5.	Nomination du président de la commission de Lutte contre le dopage : Couloumies JS.	Vote	Résultat du vote : 22 votants - unanimité JS. Couloumies est élu à la fonction de président de la commission de Lutte contre le dopage
6.	Achat de la parcelle d'atterrissage de Topet-Aixam	Vote	Résultat du vote : 22 votants - unanimité
7.	Organisation du championnat du monde de classe 2 en 2022 par ADPUL	Vote	Résultat du vote : 22 votants – unanimité Le Comité directeur valide l'organisation du CDM de PUL classe 2 par l'ADPUL sous réserve que la CIVL entérine l'utilisation de la mise en vol par un dispositif électrique. Un budget de 10 000 € sera alloué à l'ADPUL
8.	Feuilles de route des commissions et comités nationaux	Information	Les comités nationaux, les commissions Disciplinaires de 1 ^{re} instance, Financière, Technique et sécurité, et Sites ont transmis leur feuille de route. Le secrétaire demande aux présidents de commission retardataires de le faire pour le prochain CD
9.	Ligue Polynésie de Vol Libre - Validation de la décision du BD d'organiser l'AG de la ligue - Transformation de la ligue Polynésie en fédération polynésienne	Votes	Ayant constaté des irrégularités sur la tenue de l'AG de la ligue de Polynésie, le BD a été contraint de convoquer l'AG de la ligue de Polynésie. Le BD demande au CD d'entériner cette décision. Résultat du vote : 22 votants – unanimité Lors de l'AG de la ligue qui s'est tenue le 6 août, la modification de son nom a été validée pour « Fédération polynésienne ». La Polynésie est un territoire autonome qui dispose auprès de l'ANS d'un crédit DOM TOM séparé du crédit de la fédération. Tout en restant affiliée à la FFVL, la ligue de Polynésie souhaitait pouvoir se situer au même niveau que d'autres fédérations territoriales et s'estimait plus à l'aise sous cette nouvelle nomination de « fédération ». Résultat du vote « validation de la modification du nom de la ligue de Polynésie pour Fédération polynésienne : 22 votants – unanimité



10.	Questions diverses	Information	<p>JL. Debiée présente le dispositif ALOA</p> <p>Le médecin fédéral évoque le problème de discours à tenir aux passagers d'un biplaceur présentant un handicap. Dossier particulier pour lequel un vote électronique sera fait dès que les commissions Formation et Médicale se seront prononcées par écrit.</p> <p>Les informations importantes sur les fréquences radio doivent être renvoyées aux licenciés.</p> <p>Point sur les travaux de la commission Développement durable</p> <p>Un groupe de travail s'est mis en place sous l'égide de Michel Joulot pour faire un diagnostic de nos besoins en numérique. Des subventions de l'État pourraient être obtenues pour nous y aider.</p>
-----	--------------------	-------------	--